

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 9 septembre 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Vincent Jarry, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS : --

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Huit (8) personnes sont présentes lors de la séance et deux personnes y participent à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

4) ADMINISTRATION

- a. Adoption du Règlement 2025-09 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-03 concernant les compensations pour les roulottes.
- b. Adoption du Règlement 2025-10 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.
- c. Avis de motion du Règlement 2025-11 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment.
- d. Dépôt du certificat sur le résultat sur la période d'enregistrement des personnes habiles à voter au sujet de la municipalisation du chemin Verdi.
- e. Entente avec la SPA de l'Estrie.
- f. Acceptation de l'offre de services de la firme Cain Lamarre pour l'année 2026.
- g. Demande de subvention au Programme Nouveaux horizons pour les aînés.
- h. Autorisation d'une demande de servitude de passage et de tolérance pour l'installation, le maintien et l'entretien d'une conduite du champ d'épuration en faveur des lots numéros 5 193 608 et 5 193 615, situés au 56, chemin Hamel.

5) RESSOURCES HUMAINES

- a. Acceptation de l'offre de services de la firme SMI Performance pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel opérationnel.

6) VOIRIE

- a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.

- b. Demande de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement-sécurisation pour des travaux sur le Rang 1.
- c. Appel d'offres publics pour des travaux d'asphaltage et drainage sur le Rang 1.
- d. Appel d'offres public pour des travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Bolton-Centre (secteur de l'Étang Grass).
- e. Acceptation finale des travaux sur le rang de la Montagne effectués par Pavages Maska inc et libération de retenue.
- f. Paiement de la facture du Groupe Lapalme inc. pour les travaux de remplacement des ponceaux sur le chemin Bolton-Centre.
- g. Acceptation de la soumission de Rappel inc. pour les travaux de remplacement du ponceau sur le Rang 2.

7) URBANISME

- a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 22 août 2025.
- c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour l'agrandissement de la résidence située au 11, rue Jocelyne.
- d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour le changement du revêtement extérieur du bâtiment situé au 473, 1^{er} Rang.
- e. Refus de la demande de dérogation mineure pour la reconstruction du bâtiment au 179, chemin du Docteur.

8) ENVIRONNEMENT

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 17 juin 2025.
- c. Adoption du Plan de conservation des milieux naturels.
- d. Demande de subvention au programme Agir pour la biodiversité et la faune de la Fondation de la faune du Québec.
- e. Demande de subvention aux volets Eau propre – petits projets, Eau propre – grands projets, Eau propre – projets de planification, Écosystèmes sains – conservation habitats/espèces indigènes du Lake Champlain Basin Program.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
- b. Rapport du conseiller responsable des sentiers.
- c. Aide financière accordée à Action Memphré-Ouest (AMO), organisatrice du Circuit de l'Abbaye.
- d. Paiement de la facture de Construction Alain Morin inc. pour des travaux effectués au cours du mois d'août dans le cadre du projet du nouveau chalet du parc municipal.

- 10) **SÉCURITÉ CIVILE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- 11) **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 12) **AFFAIRES DIVERSES**
- 13) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l’ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse dépose le projet d’ordre du jour.

2025-09-140

Il est proposé par Vincent Jarry
 appuyé par Alexandre Berger
 et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.
 ADOPTÉE

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 août 2025 ;

2025-09-141

Il est proposé par Harry Bird
 appuyé par Jocelyn Brasseur
 et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 5 août 2025 tel que rédigé.
 ADOPTÉE

3) **RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC**

Le maire suppléant fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) **ADMINISTRATION**

a. **Adoption du Règlement 2025-09 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-03 concernant les compensations pour les roulottes.**

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du Règlement 2025-09 a été donné lors de la séance du conseil du 8 juillet 2025 et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-09-142 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-09 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-03 concernant les compensations pour les roulottes.

ADOPTÉE

b. **Adoption du Règlement 2025-10 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 2025-10 a été donné lors de la séance du conseil du 5 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-09-143 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-10 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

ADOPTÉE

c. **Avis de motion du Règlement 2025-11 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment.**

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU 145.41) d'adopter sur son territoire, un règlement sur l'occupation et l'entretien de bâtiment;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (Loi 69) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE selon l'article 137 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (Loi 69), la municipalité doit adopter avant le 1^{er} avril 2026, un règlement conforme aux dispositions de la section XII du chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (articles 145.41 à 145.41.7);

ATTENDU QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries, à préserver l'intégrité de leur structure et à forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assujettir minimalement et obligatoirement les immeubles qui présentent un intérêt patrimonial identifié par la MRC dans un inventaire;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, madame Michèle Turcotte qu'à une séance prochaine du conseil sera adopté le Règlement 2025-11 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement sera déposée lors d'une prochaine séance du conseil.

d. Dépôt du certificat sur le résultat sur la période d'enregistrement des personnes habiles à voter au sujet de la municipalisation du chemin Verdi.

En conformité avec l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux (LERM)*, la municipalité a organisé la tenue d'un registre permettant l'inscription des personnes habiles à voter au sujet du Règlement 2025-07, concernant la municipalisation du chemin Verdi ;

Aucune personne ne s'est inscrite au registre pour exiger la tenue d'un référendum ;

Madame Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat sur la tenue du registre en séance du conseil et elle enverra une copie au ministère des Affaires municipales et de l'habitation afin d'obtenir son approbation pour le Règlement 2025-07.

e. Entente avec la SPA de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres de services de la part de la SPA des Cantons et de la SPA de l'Estrie pour l'année 2026;

2025-09-144

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l'offre de services de la SPA de l'Estrie, pour un montant forfaitaire de 319,65\$ par mois, pour un contrat de cinq (5) ans (2026-2030). Les coûts des licences seront de 45 \$ pour un chien stérilisé et de 55 \$ pour un chien non stérilisé. Les licences pour chats ne seront pas exigées par la municipalité.

QUE la mairesse et la directrice générale signent l'entente avec la SPA de l'Estrie pour la période 2026-2030.

ADOPTÉE

-

f. Acceptation de l'offre de services de la firme Cain Lamarre pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'offre de services juridiques de la part de la firme Cain Lamarre pour l'année 2026;

2025-09-145

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures, constituée de 15 heures, pour un total de 3 375 \$ et au besoin,

au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

g. Demande de subvention au Programme Nouveaux horizons pour les aînés.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut promouvoir des activités et des projets conçus pour les aînés ;

CONSIDÉRANT QU'elle veut également faire participer les aînés au sein de la collectivité et appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveaux horizons pour les aînés – Projets communautaires (jusqu'à 25 000\$) offre des possibilités de financement dans ce sens ;

2025-09-146

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité fasse une demande de subvention auprès du programme Nouveaux horizons pour les aînés ;

QUE la mairesse, la directrice générale, Cristina Chiurtu et/ou la chargée de projets, Alice Désaulniers signent l'entente et tout autre document nécessaire au soutien de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

-

h. Autorisation d'une demande de servitude de passage et de tolérance pour l'installation, le maintien et l'entretien d'une conduite du champ d'épuration en faveur des lots numéros 5 193 608 et 5 193 615, situés au 56, chemin Hamel.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'approbation d'une servitude de passage et de tolérance pour l'installation, le maintien et l'entretien d'une conduite du champ d'épuration en faveur des lots numéros 5 193 608 et 5 193 615, situés au 56, chemin Hamel ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ces lots souhaite installer un champ d'épuration sur son immeuble, dont la conduite devra passer sur une partie de l'immeuble de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent convenir des modalités et conditions régissant cette situation par le biais d'une servitude réelle et perpétuelle.

2025-09-147

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la demande de servitude du propriétaire, à condition que les autres exigences d'émission du certificat d'autorisation d'installation du champ d'épuration soient remplies ;

D'autoriser la mairesse et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'acte de servitude ci-haut mentionné et préparé par M^e Léonie Langlois, notaire.

ADOPTÉE

5)	RESSOURCES HUMAINES
a.	Acceptation de l'offre de services de la firme SMI Performance pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel opérationnel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'offre de services numéro 250725A de la part de la firme SMI Performance pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel des départements d'urbanisme et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce diagnostic est d'évaluer le fonctionnement actuel de deux départements, afin de fournir des réponses et proposer un plan d'action concret pour améliorer la productivité en tenant compte de la capacité des individus et la possibilité de rehausser leurs compétences.

2025-09-148 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l'offre de services de SMI Performance pour la réalisation du diagnostic organisationnel opérationnel de la situation actuelle incluant l'audition des postes de l'inspectrice en urbanisme et de l'inspecteur en environnement, pour un montant total de 10 600 \$ (plus taxes et frais), avec possibilité de rajouter l'analyse du poste de responsable de l'expérience citoyenne à la suite d'une première analyse de deux postes initiaux ;

QUE le paiement du contrat soit effectué en utilisant le surplus accumulé.

ADOPTÉE

6)	VOIRIE
a.	Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b.	Demande de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement-sécurisation pour des travaux sur le Rang 1.
----	--

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2025-09-149

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

c. Appel d'offres public pour les travaux de drainage et d'asphaltage sur le Rang 1.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les plans et les devis de la part de la firme Côté-Jean pour les travaux d'asphaltage et de drainage sur une portion du Rang 1;

2025-09-150

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité fasse un appel d'offres publics pour la réalisation des travaux sur le Rang 1, qui devront être effectués au printemps 2026.

ADOPTÉE

d. Appel d'offres public pour des travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Bolton-Centre (secteur de l'Étang Grass).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les plans et les devis de la part de la firme EXP inc. pour les travaux de remplacement du ponceau du chemin Bolton-Centre qui a été endommagé par les pluies du mois de mai;

2025-09-151 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité fasse un appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux sur le chemin Bolton-Centre (Étang Grass).

QUE la date limite d'exécution des travaux soit le 31 octobre 2025.

ADOPTÉE

e. Acceptation finale des travaux sur le rang de la Montagne effectués par Pavages Maska inc et libération de la retenue.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'acceptation finale des travaux de la part de la firme St-Georges Structure et civil pour les travaux effectués sur le Rang de la Montagne par la firme Pavages Maska ;

2025-09-152 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte les travaux et libère la retenue de 11 647, 19\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

f. Paiement de la facture du Groupe Lapalme inc. pour les travaux de remplacement des ponceaux sur le chemin Bolton-Centre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture à la suite des travaux de remplacement de deux ponceaux sur le chemin Bolton-Centre;

2025-09-153 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité acquitte la facture du Groupe Lapalme inc. pour un montant de 77 162,26\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

g. Acceptation de la soumission de Rappel inc. pour les travaux de remplacement du ponceau sur le Rang 2.

CONSIDÉRANT QUE le ponceau qui est à changer sur le Rang 2 présente plusieurs problématiques d'ordre environnemental, la municipalité a demandé à la firme Rappel inc., spécialisée dans le domaine, de préparer les plans pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 43 du règlement de Gestion contractuelle 2025-08 permet à la municipalité de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de travaux de construction comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel ;

2025-09-154 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accorde le contrat de remplacement du ponceau du Rang 2 à Rappel inc., pour un montant estimé à 73 428,72 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

7) URBANISME
a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois d'août est déposé et présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme et président du CCU.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 22 août 2025 est déposé et présenté par monsieur Jocelyn Brassard, conseiller responsable de l'urbanisme et membre du CCU.

c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour l'agrandissement de la résidence située au 11, rue Jocelyne.
--

Adresse : 11, rue Jocelyne
Lot : 5 191 853
Zone : VIL-2
Nature de la demande : Agrandissement
Année de construction : 2005

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment principal, de même que les couleurs proposées pour son revêtement s'intègrent de manière harmonieuse à l'existant ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande d'agrandissement ;

2025-09-155 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'agrandissement du bâtiment principal du 11, rue Jocelyne, lot 5 191 853, selon le plan d'implantation préparé par André Ouellet, arpenteur-géomètre, daté du 3 juillet 2025 et des plans d'agrandissement et de rénovation préparés par Danielle Poitras, dessinatrice en bâtiment, datés février 2025;

ADOPTÉE

d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour le changement du revêtement extérieur du bâtiment situé au 473, 1^{er} Rang.
--

CONSIDÉRANT QUE le revêtement existant a subi une détérioration majeure en raison d'une infiltration d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2025-09-156 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise, sur recommandation du CCU, l’émission du permis pour la réfection du 473, 1^{er} Rang, lot 5 191 995, comprenant le remplacement du revêtement extérieur sur toutes les façades par un revêtement de vinyle Gentex Sequoia couleur minéral de fer (Iron Ore) avec coin blanc et l’étanchéisation des fenêtres existantes.

ADOPTÉE

e. Refus de la demande de dérogation mineure pour la reconstruction du bâtiment au 179, chemin du Docteur.

Adresse : 179, chemin du Docteur
Lot : 5 192 208
Zone : VIL-4
Nature de la demande : Reconstruction de la résidence. Hauteur demandée 0,67 mètres de plus. Hauteur demandée : 9,17 mètres, la norme est de 8,5 mètres.
Année de construction : 2013

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite reconstruire une nouvelle résidence en conservant les fondations et en maintenant la hauteur de 9,17 mètres du bâtiment existant à démolir en raison de vices de construction. Il juge la remise en état du bâtiment existant complexe et coûteuse et préfère la reconstruction de la résidence ;

CONSIDERANT QUE la norme prescrite de 8,5 mètres de hauteur vise à limiter l’impact visuel d’un bâtiment principal construit sur un terrain riverain ;

CONSIDERANT QUE pour satisfaire aux critères d’évaluation prévus au règlement sur les dérogations mineures, le requérant doit démontrer, considérant la nature du projet, qu’il n’est aucunement en mesure de se conformer à la disposition du règlement de zonage faisant l’objet de la demande ;

CONSIDERANT QUE la hauteur maximale prescrite permet la reconstruction d’un bâtiment conforme à la réglementation et ne cause aucun préjudice sérieux au requérant ;

2025-09-157 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil refuse, sur recommandation du CCU, la demande de dérogation mineure pour la reconstruction du bâtiment au 179, chemin du Docteur, lot 5 192 208.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l’environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l’environnement, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du procès-verbal du CCE.

Le compte-rendu du comité consultatif en environnement du 17 juin 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Adoption du Plan de protection des milieux naturels.

CONSIDÉRANT QUE le Plan de conservation des milieux naturels 2026-2030 de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton propose un plan d'action pour répondre aux enjeux socio-écologiques identifiés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée en juin 2025 par voie de résolution (# 2025-06-103) d'une vision en matière de conservation des milieux naturels ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action repose sur une démarche participative intégrant les résultats d'un sondage auprès des citoyens, d'un groupe focal, de deux séances de consultations publiques, d'ateliers avec les comités consultatifs en environnement et en urbanisme et le conseil municipal et rencontres avec les municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE les 32 moyens proposés du Plan de conservation ont fait l'objet d'une évaluation multicritère ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a permis d'identifier dix (10) moyens prioritaires, neuf (9) moyens à déployer selon la disponibilité des ressources et treize (13) moyens complémentaires à réaliser selon les opportunités qui se présentent ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la cohérence des actions municipales avec les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la Stratégie québécoise de connectivité écologique et le Plan Nature 2030 ;

CONSIDÉRANT que l'adoption formelle de ce plan d'action constitue une étape essentielle pour opérationnaliser la vision municipale de la conservation des milieux naturels adoptée le 3 juin 2025, pour renforcer la résilience écologique et sociale du territoire et pour soutenir la mobilisation citoyenne et partenariale;

2025-09-158

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton adopte officiellement les moyens du plan d'action révisé, tels que priorisés par l'analyse multicritère ;

QUE les dix (10) moyens de priorité 1 soient intégrés à la planification municipale, avec allocation des ressources nécessaires et identification des responsables internes ;

QUE les neuf (9) moyens de priorité 2 soient planifiés de manière progressive, en fonction des ressources et opportunités de partenariat disponibles ;

QUE les treize (13) moyens de priorité 3 soient conservés comme mesures complémentaires, à activer selon les occasions favorables ou dans le cadre de démarches intermunicipales et régionales ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Comité consultatif en environnement, au Comité consultatif d'urbanisme, à la MRC de Memphrémagog et aux municipalités voisines, afin de favoriser la concertation régionale et la mise en œuvre coordonnée des moyens ;

QU'une copie de ce plan de protection des milieux naturels et de son plan d'action soit déposée sur le site internet de la municipalité;

QUE le suivi de la mise en œuvre des moyens fasse l'objet d'un rapport annuel au Conseil municipal, incluant les ajustements nécessaires pour garantir leur efficacité et leur pérennité.

ADOPTÉE

d. Demande au programme Agir pour la biodiversité et la faune de la Fondation de la faune du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le 3 juin 2025 sa vision municipale et ses cibles de conservation dans le cadre de l'élaboration du Plan de conservation des milieux naturels 2026-2030 ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette vision nécessite des ressources financières, notamment afin de soutenir des projets structurants en matière de conservation de la biodiversité, d'amélioration et de maintien de la qualité de l'eau et de restauration d'habitats ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Agir pour la biodiversité et la faune de la Fondation de la faune du Québec permet de financer jusqu'à 75 % des coûts admissibles d'un projet, et que la Municipalité doit assumer une contribution de contrepartie, laquelle pourra atteindre un maximum de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes peuvent appuyer directement les objectifs municipaux de protection des milieux naturels, de maintien de la qualité de l'eau et de résilience des écosystèmes ;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de demandes de subventions exige une résolution du conseil municipal autorisant officiellement le dépôt des projets et la signature des documents requis ;

2025-09-159

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la présentation d'une demande de subvention au programme Agir

pour la biodiversité et la faune de la Fondation de la faune du Québec pour l'appel du 15 septembre 2025, et s'engage à fournir la contribution municipale requise, pour un montant maximal de 15 000 \$;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse Michèle Turcotte, la directrice générale et greffière-trésorière, Cristina Chiurtu et/ou l'agent en environnement, Philippe Barrette, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ces demandes ;

QUE la présente résolution tienne lieu d'autorisation officielle aux fins de conformité administrative exigée par les organismes subventionnaires.

ADOPTÉE

e. Demande de subvention dans le cadre des volets : Eau propre – petits projets, Eau propre – grands projets, Eau propre – projets de planification, Écosystèmes sains – conservation habitats/espèces indigènes du Lake Champlain Basin Program.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le 3 juin 2025 sa vision municipale et ses cibles de conservation dans le cadre de l'élaboration du Plan de conservation des milieux naturels 2026-2030 ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette vision nécessite des ressources financières, notamment afin de soutenir des projets structurants en matière de conservation de la biodiversité, d'amélioration et de maintien de la qualité de l'eau et de restauration d'habitats ;

CONSIDÉRANT QUE le Lake Champlain Basin Program offre annuellement des subventions dans le cadre des programmes Eau propre (volets petits projets, grands projets et projets de planification) et Écosystèmes sains – conservation d'habitats et d'espèces indigènes, lesquels financent en totalité des initiatives admissibles dans le bassin versant de la baie Missisquoi et du lac Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes peuvent appuyer directement les objectifs municipaux de protection des milieux naturels, de maintien de la qualité de l'eau et de résilience des écosystèmes ;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de demandes de subventions exige une résolution du conseil municipal autorisant officiellement le dépôt des projets et la signature des documents requis ;

2025-09-160

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la présentation de demandes de subventions aux programmes susmentionnés du Lake Champlain Basin Program;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse Michèle Turcotte, la directrice générale et greffière-trésorière, Cristina Chiurtu et/ou

l'agent en environnement, Philippe Barrette, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ces demandes ;

QUE la présente résolution tienne lieu d'autorisation officielle aux fins de conformité administrative exigée par les organismes subventionnaires.

ADOPTÉE

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable de loisirs et de la culture.

Monsieur Harry Bird, conseiller responsable de loisirs et de la culture présente le rapport du mois.

b. Rapport du conseiller responsable de sentiers.

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de sentiers, présente le rapport du mois.

c. Aide financière accordée à Action Memphré-Ouest (AMO), organisateur du Circuit de l'Abbaye.

CONSIDÉRANT QU'Action Memphré-Ouest (AMO) a fait appel à la municipalité pour obtenir une aide financière pour l'organisation du Circuit de l'Abbaye 2026;

CONSIDÉRANT QU'en faisant la promotion de la marche de longue durée dans la région de l'Estrie, cet organisme soutient l'activité physique et le tourisme régional;

CONSIDÉRANT QUE ces objectifs correspondent également aux objectifs de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton;

2025-09-161

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accorde une aide financière de 1 500 \$ à l'Action Memphré-Ouest pour l'organisation du Circuit de l'Abbaye 2026.

ADOPTÉE

d. Paiement de la facture de Construction Alain Morin inc. pour des travaux effectués au cours du mois d'août dans le cadre du projet du nouveau chalet du parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la part de Construction Alain Morin inc. la première facture pour les travaux effectués au chalet du parc municipal au cours du mois d'août;

2025-09-162
Modifié par
résolution
2025-10-166

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité acquitte le montant de 130 782,30 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

Liste des comptes à payer au 9 septembre 2025

Fournisseur	Description	Montant
ADAM KARCH	Prestation musicale - Grande épiluchette	1 500,00 \$
BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Août 2025	184,68 \$
BUROPRO CITATION	Fourniture de bureau	160,45 \$
BUROPRO CITATION	Lecture de compteur	1 013,43 \$
BUROPRO CITATION	Lecture de compteur	7,97 \$
BUROPRO CITATION	Fourniture de bureau	183,72 \$
BUROPRO CITATION	Fourniture de bureau	217,43 \$
CAIN LAMARRE	Honoraires du 1er au 24 juillet 2025	580,91 \$
CAUCA	Frais d'utilisation système d'alerte	140,21 \$
CAUCA	Frais annuels pour prise d'appels municipaux	1 128,32 \$
CHACHA COMMUNICATIONS INC.	Refonte site Web - acompte 15% approbation maquettes	2 586,94 \$
COGECO	Internet - Septembre 2025	99,33 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er septembre au 1er octobre 2025	222,48 \$
COR IMMOBILIER INC.	Remboursement de 150\$ sur le permis de lotissement	150,00 \$
CORPORATION LOISIRS ET CULTURE DE	Location praticable 4 x 8	870,00 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Projet 25049-C - Travaux sur le 1er Rang	1 379,70 \$
CROCO PROMO DIVERTISSEMENT	Multi-activités Parc Safari - Fête nationale	361,23 \$
DANIEL ALLARD	Animation musicale - Grande épiluchette	500,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Août 2025	2 205,81 \$
ÉQUIPE EXACT RH INC.	Conformité RH	2 095,76 \$
ESPACE VITAL ARCHITECTURE INC.	Services durant la construction	1 494,68 \$
FERNANDO LAGACÉ ÉLECTRIQUE	Réparation 2 luminaires Principale/Grand-Bois	889,73 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - du 1er au 31 juillet 2025	316,96 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage parc - du 21 mai au 17 juillet 2025	146,23 \$
INFORMATIQUE ASR	Plan téléphonie - 6 août au 5 septembre 2025	393,22 \$
INFORMATIQUE ASR	Firewall - Frais du 17 août au 16 septembre 2025	126,42 \$
JOANNE BIBEAU	Remboursement abonnement biblio Magog	62,50 \$
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	Achat abat-poussière AP-20	1 950,85 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires pour remplacement ponceaux	12 039,39 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraire - Stationnements pour la Mairie	990,22 \$
LETTRAGE DE L'ESTRIE	Numéro civique (2)	62,09 \$
MARIE-NOËLLE GUEDON	Remboursement au crédit, Client: 9216 69 4109	66,00 \$

MÉCANO DU VILLAGE	Installation lumières, flèches et autres - Sierra 1500	940,25 \$
MICHEL VINCENT	Remboursement abonnement biblio Magog	62,50 \$
MODULE2GO	Roulotte pour la période des travaux - Chalet du parc	726,88 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Formation-Identification milieux humides et hybrides	152,23 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration - Septembre 2025	910,00 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Honoraires pour l'audit et rapports financiers	13 020,06 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Honoraires pour rapport collecte sélective	1 171,03 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Collecte et transports encombrant mai-juin 2025 et sept-oct 2025	1 992,88 \$
REJEAN BÉLANGER	Remboursement suite à la vente de leur roulotte	128,71 \$
RICOVA SERVICES INC.	Cueillette matières résiduelles et organiques-Juillet	10 422,78 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - 7 juillet au 3 août	390,92 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - événement	528,88 \$
SOMAVRAC C.C. INC.	Achat abat-poussière extra 85%	1 874,09 \$
YVAN SAINT-ONGE	Remboursement permis/compensation 2 mois (roulotte vendue)	32,00 \$
ZONE Technologie Électronique Inc.	Équipement de signalisation - Camion Sierra	3 297,12 \$
ZONE-ÉCO	Traitement des matières organiques et résidentielles	1 600,72 \$
		71 377,71 \$

2025-09-163 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-09-164 **Il est proposé par Harry Bird appuyé par Jocelyn Brasseur et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20h35, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature

de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du *Code municipal*.